



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35121

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

Les effectifs du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS), créé par le décret du 19 juin 2007 relatif à la composition du Gouvernement, ont été constitués par la réunion, le 1er janvier 2008, de certains services des ministères des affaires étrangères et européennes, de l'intérieur et de l'outre-mer et des ministères sociaux. Lors de sa création, le MIIINDS ne disposait pas de ses propres locaux pour accueillir son personnel. Aussi les agents transférés sont-ils restés installés dans les immeubles où ils exerçaient précédemment leurs fonctions, et dont la gestion est assurée par leurs ministères d'origine. Néanmoins, un regroupement des effectifs parisiens, actuellement répartis sur quatre sites, est prévu à la fin du premier semestre 2009, dans un bâtiment situé 3-5, rue Barbet-de-Jouy, Paris 7e. Ce bâtiment est parfaitement accessible aux handicapés (pentes, ascenseur, toilettes). Par ailleurs, s'agissant de l'adaptabilité des postes de travail, des demandes ont été instruites par le MIIINDS, concernant l'achat de matériel spécifique pour les agents souffrant de déficience visuelle et de sièges ergonomiques pour ceux atteints de pathologies orthopédiques. Le ministère, dès sa création, s'est donc attaché, dans le cadre de son plafond d'emplois, à remplir les objectifs prévus par la Conférence nationale du handicap en faveur de l'insertion des personnes handicapées. Le service des ressources humaines concerné sera particulièrement vigilant lors de la nouvelle installation à ce que les personnes handicapées disposent des équipements nécessaires et appropriés à leur handicap.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35121

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9688

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 320